

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

MONTREUIL, LE

- 1 MARS 2018

SOUS-DIRECTION DU COMMERCE INTERNATIONAL
BUREAU E3 - POLITIQUE DU DEDOUANEMENT
11, RUE DES DEUX COMMUNES
93558 MONTREUIL CEDEX

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Plan de classement :

Affaire suivie par : Cellule OEA

Téléphone : 01 57 53 45 21

Mél : dg-e3-oea@douane.finances.gouv.fr

Mél service : dg-e3-oea@douane.finances.gouv.fr

Réf :

NOTE AUX OPERATEURS

Objet : Déploiement de la télé-procédure SOPRANO pour l'octroi des numéros EORI.
P.J. : Pas-à-pas.

Je vous informe que la télé-procédure SOPRANO pour l'octroi des numéros EORI (SOPRANO-EORI) sera déployée à compter du 5 mars 2018.

L'ouverture de SOPRANO au traitement des demandes d'octroi de numéros EORI vise à vous offrir la possibilité de déposer une demande d'octroi de numéro EORI de manière totalement dématérialisée.

Il convient de préciser que le déploiement de SOPRANO-EORI ne modifie pas la réglementation relative à l'enregistrement des opérateurs.

1. Champ d'application de la téléprocédure

1.1 – Formalité concernée

La télé-procédure permet l'immatriculation des opérateurs économiques établis sur le territoire douanier de l'Union (TDU) telle que prévue par l'article 9 du CDU. Les opérateurs économiques tiers souhaitant effectuer des opérations commerciales nécessitant un numéro EORI pourront également, par l'intermédiaire de représentants ou mandataires établis sur le TDU, déposer des demandes d'immatriculation et se voir octroyer un numéro EORI.

SOPRANO-EORI permet à l'utilisateur de déposer une demande, modifier celle-ci, consulter ses demandes en cours et in fine connaître le numéro EORI attribué.

1.2 – Demandes concernées

Il s'agit de la demande EORI reprise sur le formulaire CERFA 13930*01. Ce formulaire est dématérialisé.

2. Principes d'utilisation du téléservice SOPRANO-EORI

Le téléservice est accessible en se connectant au site Pro.douane.gouv.fr, puis en cliquant sur l'onglet « SOPRANO ». Les personnes morales et les personnes physiques se connectent à SOPRANO via un compte opérateur Prodouane (avec agrément Opérateur Prodouane - OPPD) ou via un accès simplifié (sans agrément Opérateur Prodouane).

Les fonctionnalités suivantes sont offertes par la télé-procédure :

- le dépôt du dossier ;
- la consultation de la demande ;
- la recherche d'une demande ;
- l'ajout d'un commentaire ;
- la gestion des documents ;
- la visualisation des demandes à traiter et des demandes en attente ;
- la liste des autorisations octroyées ou rejetées.

Un pas-à-pas précisant les différentes étapes pour déposer une demande d'octroi de numéro EORI via SOPRANO est joint à la présente note.

Toute difficulté d'application de la présente note devra être portée à l'attention du bureau E3, sur la boîte fonctionnelle dédiée : dg-e3-eori@douane.finances.gouv.fr.

Je vous invite à transmettre vos remarques et demandes d'évolution par le biais des demandes d'assistance du téléservice OLGA.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'administrateur supérieur des douanes
chef du bureau E3,



Claude LE COZ